

Rectificatif à l'information sur la date d'entrée en vigueur de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République de Kiribati

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 165 du 26 juin 2008)

Page 10, au second alinéa:

au lieu de: «L'accord est en conséquence entré en vigueur le 29 avril 2008»,

lire: «L'accord est en conséquence entré en vigueur le 30 avril 2008».
